

Saison cyclonique
1^{er} juin - 30 novembre

Êtes-vous bien protégé en cas de cyclone ?

QU'EST-CE QU'UN CYCLONE ?

LES MESURES

EST-CE QUE MA MAISON EST EN SÉCURITÉ ?

INFO PRATIQUE



2019

Soualiga Post.com



QU'EST-CE QU'UN CYCLONE ?

COMMENT SE FORME UN CYCLONE ?

☪ PAGES 3-4-5

UNE SAISON 2019 « LÉGÈREMENT
INFÉRIEURE À LA NORMALE »

☪ PAGE 6

BILAN SAISON 2018

☪ PAGE 7

IRMA, L'OURAGAN LE PLUS PUISSANT
EN ATLANTIQUE NORD

☪ PAGES 8-9

cliquez sur le
numéro de page
pour accéder
directement
à l'article

COMMENT SE FORME UN CYCLONE ?

Un cyclone est un phénomène tourbillonnaire de pression centrale très basse. Il se déplace à une vitesse moyenne de 20 à 30 km/heure. La dépression se forme lorsque des masses d'air chaud s'élèvent au-dessus de la mer dans des conditions spécifiques. Le mouvement circulaire du phénomène est assuré par l'énergie produite par l'évaporation rapide de l'eau de mer. Et c'est ce mouvement de rotation qui déclenche les vents violents.

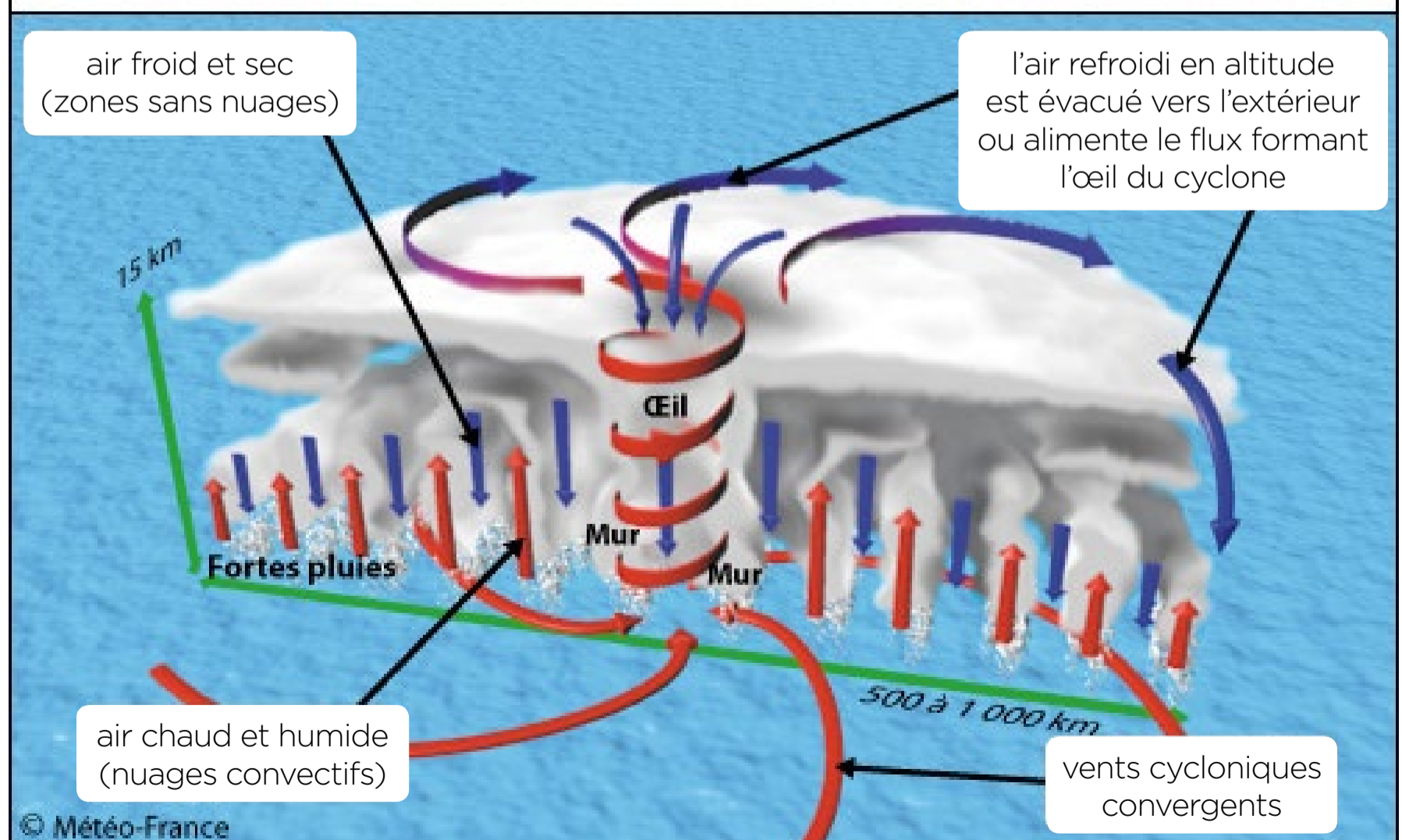
Dans l'hémisphère Nord les cyclones tournent dans le sens contraire des aiguilles d'une montre et inversement dans l'hémisphère Sud.

Le centre du cyclone est appelé œil ; c'est une zone d'accalmie. Par contre, la zone autour est constituée de cumulonimbus dont le sommet atteint 12 à 15 km d'altitude. Ce «mur» de nuages produit les effets les plus dévastateurs : les vents y soufflent jusqu'à 300 km/h et les pluies y sont diluviennes.

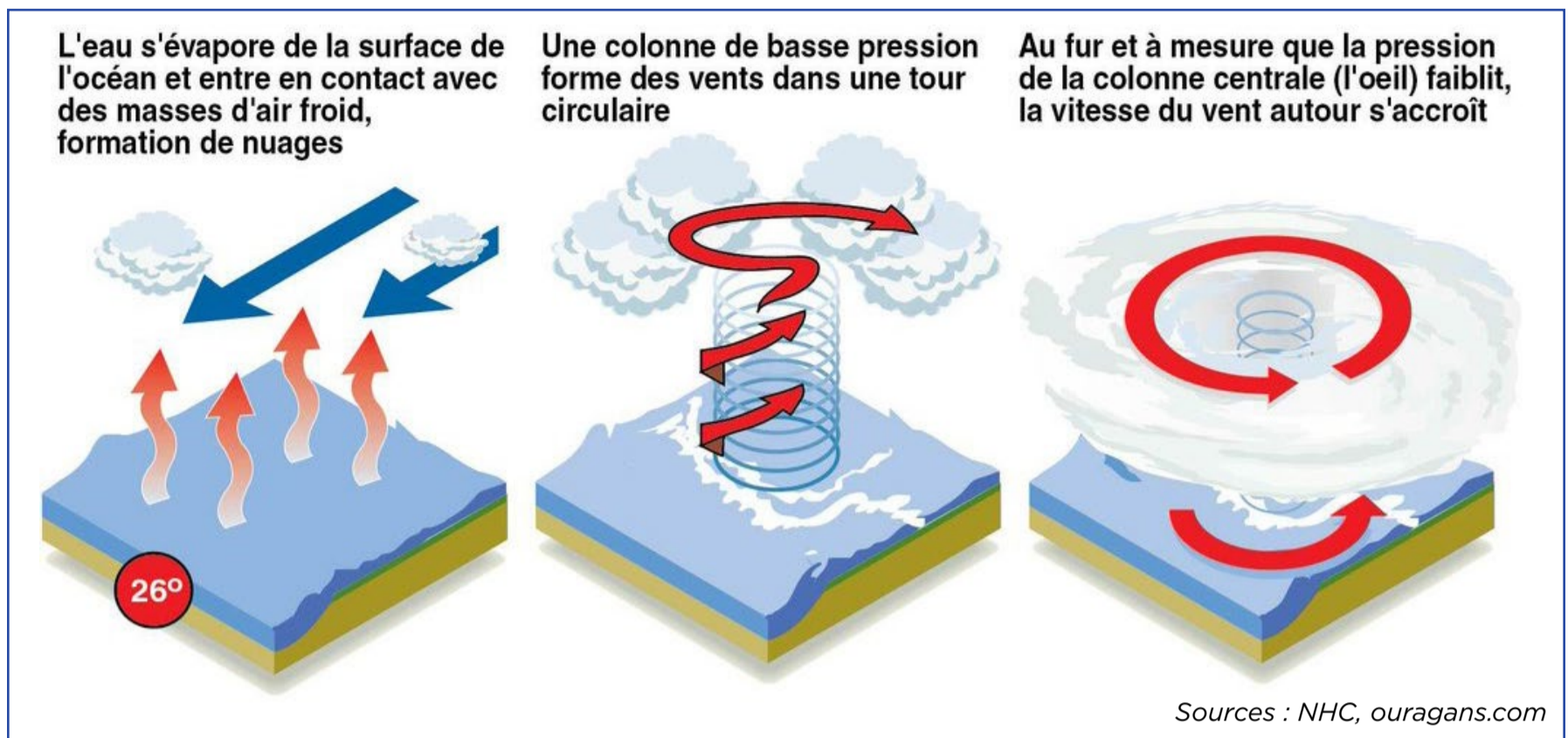
La différence entre ouragan, cyclone et typhon

D'un point météorologique, il n'y en a aucune. Il s'agit de différentes appellations selon la zone géographique. Ainsi, on emploie généralement le terme de cyclone dans l'océan Indien et le Pacifique Sud, d'ouragan dans l'Atlantique Nord, le Pacifique Nord-Est et celui de typhon en Asie et dans le Pacifique Nord-Ouest.

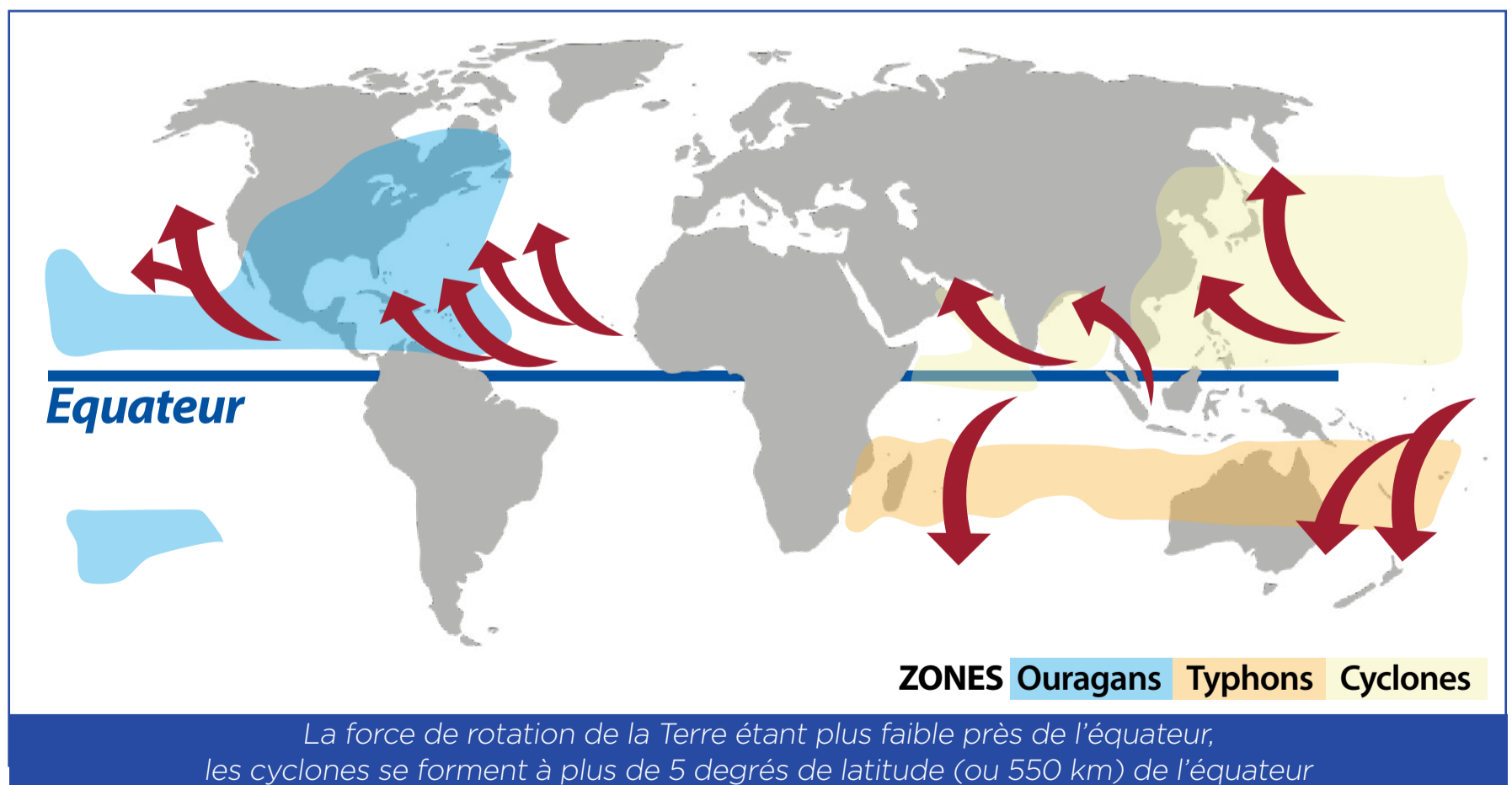
Coupe verticale d'un cyclone de l'hémisphère Nord



LES CONDITIONS DU DÉVELOPPEMENT D'UN CYCLONE :



- La température de l'océan est élevée dans les soixante premiers mètres, au minimum 26,5°C ce qui favorise une évaporation intense ainsi que des transferts d'humidité de l'océan vers l'atmosphère.
- La température atmosphérique doit diminuer rapidement avec l'altitude. L'air qui s'élève étant très humide, il génère une forte condensation lorsqu'il se refroidit en altitude, qui crée des gouttelettes d'eau.
- Le phénomène doit être suffisamment éloigné de l'Équateur pour prendre de l'ampleur ; trop près, la force de Coriolis est quasi nulle.



5 CLASSES SELON LA FORCE DES VENTS

Les cyclones sont classés en 5 catégories selon la force de leurs vents ou l'échelle de Saffir-Simpson.



CATÉGORIE 1

Vents de 119 à 153 km/h
Vagues 1,5 à 2 m
Dégâts mineurs à moyens.



CATÉGORIE 2

Vents de 154 à 177 km/h
Vagues 2 à 2,5 m
Gros dommages, arbres arrachés.



CATÉGORIE 3

Vents de 178 à 209 km/h
Vagues 2,5 à 4m
Graves dégâts aux constructions non-renforcées, toits arrachés.



CATÉGORIE 4

Vents de 210 à 249 km/h
Vagues 4 à 5,5 m
Graves dégâts sur la côte et à l'intérieur des terres.



CATÉGORIE 5

Vents de 250 km/h et plus
Vagues plus de 5 m
Phénomène rare et très dangereux.
Évacuation de la population.

La différence
entre dépression,
tempête et cyclone

On distingue ainsi
3 classes de phénomènes
cycloniques :

dépression tropicale
le vent est inférieur
à 63 km/h

tempête tropicale
le vent est entre
63 et 117 km/h

cyclone
le vent est au-delà
de 117 km/h

UNE SAISON 2019 « LÉGÈREMENT INFÉRIEURE À LA NORMALE »

Les chercheurs du «Department of Atmospheric Science» de l'université du Colorado ont publié le 4 avril, leurs prévisions pour la saison cyclonique 2019 dans l'Atlantique.

«Nous prévoyons que l'activité de la saison des ouragans du bassin de l'Atlantique de 2019 sera légèrement inférieure à la normale» indiquent en introduction Philip J. Klotzbach, Michael M. Bell et Jhordanna Jones, chercheurs du «Department of Atmospheric Science» de l'université du Colorado qui ont publié le 4 avril, leurs prévisions pour la saison cyclonique 2019 dans l'Atlantique.

Ils estiment à cinq le nombre d'ouragans à venir dont deux majeurs et prévoient 13 tempêtes tropicales nommées.

Selon Météo-France, la saison sera cette année « autour de la moyenne » avec 10 à 14 phénomènes qui pourraient potentiellement concerner les Antilles.

Oscillation multi-décennale

Les températures anormalement froides de la surface de la mer dans l'extrême Nord de l'Atlantique laissent penser que l'oscillation multi-décennale de l'Atlantique est dans sa phase négative. Il y a une incertitude considérable quant à la configuration des températures de surface de la mer en Atlantique pendant le pic de la saison cyclonique.

(Source : chasseurs de cyclone)

« Comme c'est le cas avec toutes les saisons cycloniques, il est rappelé aux résidents de la côte qu'il suffit qu'un ouragan touche la terre ferme pour que la saison soit active » rappellent les scientifiques de l'université du Colorado en précisant aussi qu'il ne s'agit que de prévisions. Ils encouragent donc chacun à se préparer de la même manière pour chaque saison, quel que soit le niveau d'activité prévu.

A noter que leurs prévisions seront affinées le 2 juillet puis le 6 août.

El Niño

Le phénomène actuel El Niño, de faible intensité, semble susceptible de maintenir son intensité ou peut-être se renforcer durant le pic de la saison. L'Atlantique tropical est légèrement plus froid que la normale, tandis que l'Atlantique subtropical est assez chaud et l'Extrême-Nord est exceptionnellement froid.

Les noms qui seront donnés aux cyclones se développant sur l'Atlantique Nord, en Caraïbe et dans le golfe du Mexique cette année

Andrea, Barry, Chantal, Dorian, Erin, Fernand, Gabrielle, Humberto, Imelda, Jerry, Karen, Lorenzo, Melissa, Nestor, Olga, Pablo, Rebekah, Sebastien, Tanya, Wan, Wendy.

BILAN SAISON 2018

SEPT TEMPÊTES TROPICALES ET HUIT OURAGANS

Même si aucun cyclone n'a touché Saint-Martin, la saison 2018 a été plus active que prévue avec quinze cyclones tropicaux baptisés, soit sept tempêtes tropicales et huit ouragans dont 2 ouragans majeurs, Florence et Michael.

«Elle restera mémorable pour les Etats-Unis mais n'a toutefois pas généré de gros dégâts sur l'Arc antillais », commente Météo France.

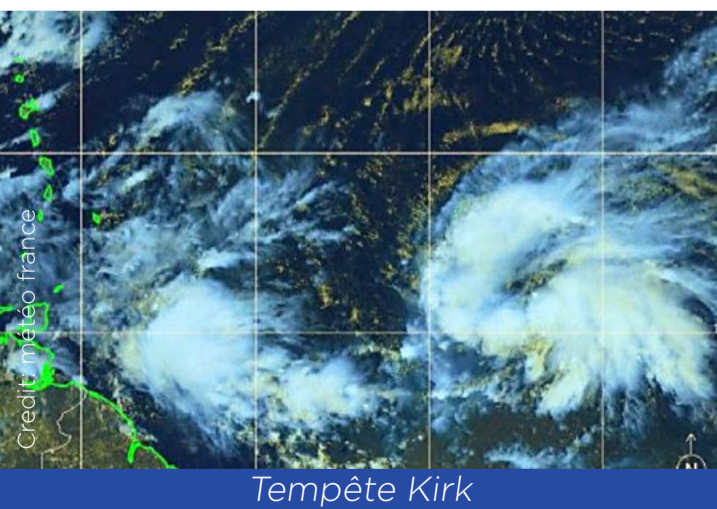
« Près de la moitié des cyclones tropicaux de saison ont été baptisés au mois de septembre. On pourra noter également un mois d'octobre très actif avec quatre cyclones tropicaux (pour une normale de deux), trois d'entre eux (dont Leslie qui s'est formé en septembre mais était encore présent en octobre) ont atteint le stade d'ouragan (pour une normale de 1). Michael a atteint le stade d'ouragan majeur en octobre, ce qui n'arrive en moyenne qu'une fois tous les trois ans », a constaté Météo France.

L'IMPACT SUR L'ARC ANTILLAIS

L'arc antillais a été menacé à trois reprises l'année dernière. Mais bénéficiant sur cette zone d'un environnement très défavorable à l'intensification des cyclones (cisaillement vertical de vent), les îles n'ont été que très peu impactées.

Dès le mois de juillet, le premier ouragan de la saison Beryl a adopté une trajectoire l'approchant du centre de l'arc antillais avant de s'affaiblir en onde tropicale aux portes de la Guadeloupe. La tempête tropicale Isaac, brièvement ouragan de catégorie 1 le 10 septembre, a traversé l'arc antillais entre la Martinique et la Guadeloupe le 13 septembre au stade de tempête tropicale. Il n'y a eu quasiment aucun impact sur les îles où les vents sont restés très modérés et les pluies en dessous des seuils de dangerosité, même si quelques intensités fortes ont été observées (principalement en mer) à l'arrière du centre.

La tempête tropicale Kirk a traversé l'arc antillais le 27 septembre, générant des rafales autour de 100 km/h en Martinique (sur le sud, les mornes et la façade atlantique).



Tempête Kirk

En Guadeloupe, les vents sont restés plus raisonnables avec des rafales de l'ordre de 65 à 75 km/h. Après avoir abordé le nord de Sainte-Lucie, le centre de Kirk est brutalement et de manière inattendue, descendu vers le Sud-Ouest en mer des Caraïbes, entraînant derrière lui et vers le sud, les plus fortes pluies avec en mer des cumuls de l'ordre de 150 mm. Kirk est à l'origine d'inondations à Sainte-Lucie, Saint-Vincent et la Barbade. (source : Météo France)

IRMA, L'OURAGAN LE PLUS PUISSANT EN ATLANTIQUE NORD

Le souvenir d'Irma est encore bien présent dans les esprits ; la reconstruction n'étant pas achevée près de deux ans après son passage.

Pour rappel, Irma a été l'ouragan le plus puissant enregistré dans l'Atlantique Nord et le premier ouragan de catégorie 5 à toucher les Petites Antilles.

PREMIER OURAGAN EN CATÉGORIE 5 À TOUCHER LES PETITES ANTILLES

«Si l'on se réfère aux bases de données existant depuis 1851, il n'avait jamais été observé d'ouragan avec des vents aussi forts (pas seulement estimés mais mesurés par les avions chasseurs de cyclone) affectant les Petites Antilles. Des ouragans aussi puissants voire un peu plus se sont déjà produits dans notre bassin mais uniquement en Mer des Caraïbes et dans le Golfe du Mexique.

Il s'agit du premier atterrissage d'un ouragan de catégorie 5 sur une île des Petites Antilles. Les plus forts, encore dans la mémoire collective, de type Hugo en 1989 ou Luis en 1995 étaient de catégorie 4 lors de l'atterrissage avec des vents moyens jusqu'à 220-230km/h. Irma a été considéré comme générant des vents moyens jusqu'à 290-295km/h). Une mission d'un avion «chasseur de cyclones» a même mesuré une valeur de rafales (10 secondes) à 317km/h au niveau de vol de l'avion, soit entre 2 500 et 3 000m d'altitude.

Enfin, Irma a été un ouragan majeur catégorie 5, avec des vents moyens sur une minute supérieurs à 275km/h durant 3 jours et demi, ce qui constitue un record mondial. » (Source : Météo France).



Irma aura touché avec cette même impressionnante intensité Barbuda, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Anguilla et les îles Vierges jusque dans la nuit du 6 au 7 septembre. Elle longera ensuite les côtes Nord de Puerto Rico, République Dominicaine et Haïti à une distance de plusieurs dizaines de kilomètres ce qui limitera un peu l'impact sur ces pays. Par contre, elle n'épargnera pas Cuba, surtout le littoral nord du centre de l'île. Son virage vers le Nord plus tardif qu'anticipé, le fera atterrir sur les côtes Ouest de la Floride et non à proximité de Miami qui avait été évacuée. (Source : Météo France).

MAGAZINE DIGITAL GRATUIT

Irma

6 septembre 2017

1 an après



Cliquez ici pour télécharger
le magazine



LES MESURES

cliquez sur le
numéro de page
pour accéder
directement
à l'article

NE PAS SE PRÉPARER AU DERNIER MOMENT

🌀 PAGES 11 - 12

CRÉATION D'UN SYSTÈME D'ALERTE VIA SMS

🌀 PAGE 13

POURQUOI IL Y A (ENCORE TROP) PEU
DE SIRÈNES EN OUTRE-MER

🌀 PAGE 14

QUAND DEVONS-NOUS ARRÊTER DE TRAVAILLER ?

🌀 PAGE 15

LES NIVEAUX D'ALERTE CYCLONIQUE

🌀 PAGES 16-17

LES ABRIS CYCLONIQUES
+ LISTE DES ABRIS
+ CONSIGNES D'UTILISATION D'UN ABRIS SÛR

🌀 PAGES 18-19-20

NE PAS SE PRÉPARER AU DERNIER MOMENT

Constituer une réserve alimentaire et nettoyer dans les propriétés sont deux mesures à suivre dès le début de la saison.

Les aînés se souviennent : «je me rappelle quand j'étais jeune, mes parents constituaient toujours une réserve de nourriture au début de la saison cyclonique. On avait toujours des pâtes, de l'huile, de l'eau et des conserves à la maison». Aujourd'hui, ces habitudes sont perdues, on attend le dernier moment, c'est-à-dire la confirmation de l'arrivée d'un phénomène pour se ruer dans les supermarchés pour constituer sa réserve alimentaire. Quelques jours avant Irma, les magasins ont été pris d'assaut. Non seulement, cela crée du stress chez les gens mais aussi désorganise la gestion des supermarchés qui doivent anticiper leurs commandes et les délais de livraisons en sachant que les établissements n'ont pas la capacité de stocker un gros volume de marchandises. «Au niveau de l'eau, la CMA-CGN nous accorde une place sur le port pour laisser des conteneurs remplis de packs d'eau pour faire face aux besoins au cas où. Bien sûr, nous alternons le stock pour ne pas que l'eau s'abîme», expliquent les co-gérants de Super U.

**LA PRÉPARATION
ET L'ANTICIPATION
SONT DES ÉLÉMENTS
MAJEURS**

«La préparation et l'anticipation sont des éléments majeurs. Nous sommes tous acteurs de notre propre sécurité je le rappelle, et nous devons à ce titre développer notre culture du risque», déclare Yawo Nuiadzi, deuxième vice-président de la COM. «La préparation est l'affaire de tous et que c'est collectivement que nous devons agir : Etat, Collectivité, Saint-Martinoises et Saint-Martinois», poursuit-il.

La population est ainsi invitée à la vigilance et à la préparation individuelle.

Celle-ci ne se cantonne pas à la constitution d'un stock alimentaire. Il s'agit aussi de nettoyer chez soi en évacuant tous les déchets qui pourraient être des projectiles lors d'un cyclone.

La population peut profiter de la campagne de nettoyage que la COM met de nouveau mettre en place en juillet. Ou aller de sa propre initiative jeter ses encombrants à la déchetterie située à Galisbay.

En cas de phénomène, les entreprises du BTP seront elles aussi invitées à mettre en sécurité leurs chantiers.

Rôle clé des citoyens

- Le nettoyage des propriétés
- La mise en sécurité de la famille
- Les réserves à constituer en suivant scrupuleusement les listes d'urgence
- L'organisation avec la famille et les amis en cas de phénomène



SAISON CYCLONIQUE , PRÉPARONS-NOUS !



Nettoyez, sécuriser les abords de la maison, de votre jardin, élaguez les arbres situés à proximité.



Evacuez les gros encombrants (tôles, planches, ferraille) qui pourraient devenir des projectiles dangereux lors de vents forts.

Vérifiez et si besoin consolidez la toiture de votre maison, l'accrochage des tôles (remplacer ou ajouter des vis tous les 50 cm).



Vérifier les volets en absence desquels prévoyez des protections de contreplaqué pour protéger vos fenêtres et baies vitrées.

Consolidez la maison au niveau de ses issues (portes, fenêtres).



Veillez au bon entretien du système d'évacuation des eaux pluviales (chenaux, gouttières).

Si vous vivez dans une zone inondable, veillez à préparer à l'avance un système de protection qui permettra d'atténuer la pénétration de l'eau dans votre habitation (plaques en métal, sacs de sable, silicone).

Désignez une pièce sûre, sans fenêtre ou porte qui donne sur l'extérieur au cas où votre maison venait à être fragilisée.



Organisez le cas échéant votre évacuation. Choisissez la maison d'un ami ou d'un membre de votre famille et parlez-lui en dès maintenant.



Constituez et stockez, en lieu sûr, une réserve alimentaire suffisante et de longue conservation : riz, conserves, sucre, huile, biscuits... de la nourriture pour les animaux et le bébé.



Vérifiez vos assurances (habitation, voiture...).



Prévoyez une réserve d'eau potable pour la famille pour plusieurs jours (au moins 10 litres par personne).



Stockez en un lieu défini et accessible les équipements et outils susceptibles d'être utilisés après un cyclone : hache, scie, clous, marteaux, bâches, contreplaqués...



Prévoyez un poste de radio, des lampes électriques avec une réserve de piles voire même un groupe électrogène avec une petite réserve de carburant.



Disposez d'une trousse de premier secours : pansements, désinfectant, coton hydrophile, compresses, sparadrap... et vos médicaments si vous suivez un traitement médical.

Se préparer, c'est se protéger !

Assurez-vous que vous et votre entourage connaissez bien les consignes de sécurité.

CRÉATION D'UN SYSTÈME D'ALERTE VIA SMS

LA COM ENVERRERA DES MESSAGES D'ALERTE PAR SMS

Les citoyens doivent s'inscrire pour recevoir les messages.

Mi 2018 la Collectivité a créé un nouveau système d'alerte via SMS. En cas d'événement majeur, la COM enverra aux personnes un message d'alerte et les consignes à suivre.

Conformément à la loi, c'est au citoyen de faire la démarche d'inscription. Il doit ainsi remplir le formulaire en ligne sur le site de la COM (nom, prénom, numéro de téléphone) et ne pas oublier de cocher la case autorisant la COM à lui envoyer un message sur son téléphone portable.

Les services de la collectivité testeront le dispositif fin juin lors de l'exercice Hurex.

A fin mai 2019, 544 personnes s'étaient inscrites au dispositif.

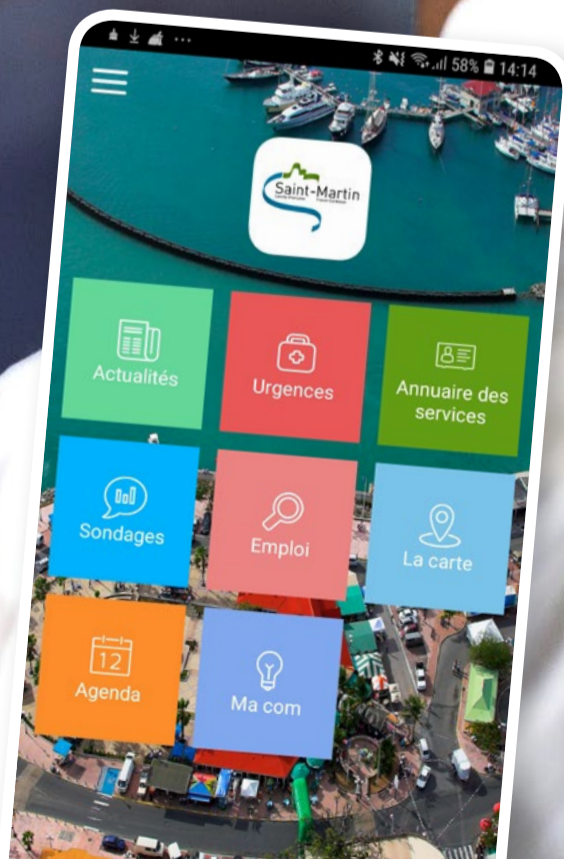
Pour info

Les services de l'Etat ont également créé leur propre dispositif d'alerte SMS. Déjà testé et opérationnel, il ne s'adresse qu'aux institutionnels.

[Cliquez ici pour s'inscrire.](#)

Les infos aussi disponibles sur l'application **My Saint Martin**

Il est aussi possible de retrouver toutes les informations et alertes sur l'application de la collectivité de Saint-Martin, My Saint Martin. L'application est téléchargeable sur Android et Apple.



POURQUOI IL Y A (ENCORE TROP) PEU DE SIRÈNES EN OUTRE-MER

[Le système d'alerte et d'information des populations \(SAIP\)](#) est «très lacunaire outre-mer» pour une raison initialement historique. En effet, il a été mis en place pour remplacer le RNA, le réseau d'alerte de l'Etat qui avait été implanté en métropole pour faire face aux attaques aériennes pendant la guerre. Les territoires ultramarins n'en ont pas bénéficié car ils n'étaient pas concernés.

Quelques sirènes ont toutefois été installées à l'initiative de responsables locaux. Cinq sirènes ont été recensées en Guadeloupe, trente et une en Guyane, trois à la Réunion, vingt-cinq en Martinique contre 10 306 en métropole.

«Une étude avait été commandée pour étudier l'adaptation du SAIP dans les outre-mer», indiquent [les sénateurs dans un rapport](#), mais aucune suite n'a été donnée. «Un des obstacles relevés était notamment l'absence du réseau d'infrastructure nationale partageable des transmissions, système radio permettant le déclenchement», expliquent-ils. Malgré des solutions proposées, «les outre-mer n'ont pas bénéficié du déploiement des sirènes nouvelles générations prévu au départ à compter de 2016». Selon les informations fournies par le ministère de l'Intérieur, «les difficultés techniques rencontrées par le développeur du système central de déclenchement des



(Photo d'illustration. Crédit photo : ministère de l'Intérieur).

sirènes et les contraintes budgétaires auraient généré un retard important», les crédits alloués au projet ont été divisés par deux.

Le déploiement de sirènes aux Antilles - «territoires les plus tsunamigènes à l'échelle nationale» et où «l'enjeu principal se situe»- représenterait un coût inférieur à un million d'euros, rapporte la délégation sénatoriale.

Début 2018, le ministère des Outre-mer avait indiqué à la délégation qu'il était prévu d'installer aux Antilles une quinzaine de sirènes dès 2019. L'investissement est estimé à 800 000 euros. «Des expertises sont en cours avec la direction des systèmes d'information et de communication du ministère de l'Intérieur et le développeur Airbus pour établir les modalités de raccordement», précisent les rapporteurs.

Fin mai 2019, la préfecture de Saint-Martin a annoncé que trois sirènes seront installées en partie française fin 2020. La COM a précisé qu'une étude était en cours afin de déterminer les lieux idéaux pour les implanter.

QUAND DEVONS-NOUS ARRÊTER DE TRAVAILLER ?

Rester chez soi en cas de cyclone est une évidence. Serez-vous payé ? Que dit la loi ? Éléments de réponse.

Le salarié qui est dans l'impossibilité de se rendre au travail ou d'arriver à l'heure en raison d'une intempérie ne peut pas être sanctionné par son employeur. C'est le cas par exemple en cas d'impraticabilité des routes suite à des inondations. On parle alors de force majeure. Toutefois le salarié doit le prouver et être de bonne foi. Il doit montrer qu'il n'avait aucun moyen pour venir travailler (pas de transport en commun, etc.). De même, s'il ne peut faire garder son enfant et que les écoles sont fermées, il peut rester chez lui. Par contre il est tenu d'en informer son employeur.

L'employeur n'est pas obligé de rémunérer le temps d'absence du salarié qui n'a pas pu venir travailler dans les conditions citées précédemment, sauf convention ou accord collectif plus favorable. Il est aussi possible pour le salarié de poser un jour de congé.

À l'approche du cyclone, la mesure sera donnée par la préfecture de rentrer chez soi (vigilance rouge). Les employeurs doivent alors libérer leurs salariés afin que ceux-ci soient chez eux au moment du passage en vigilance violette (confinement).

Pour compenser les heures non travaillées, le salarié pourra poser un jour de congé ou, selon le code de travail récupérer ces heures.

Au lendemain du cyclone, si un salarié décide de rester chez lui pour nettoyer sa maison, il devra prendre des congés.

CONGÉ CATASTROPHE NATURELLE

Un salarié peut décider de se mettre en congé pour aider les autres, c'est ce que l'on appelle un congé catastrophe naturelle. Ce type de congé a pour objet de participer aux activités d'organismes apportant une aide aux victimes de catastrophes naturelles. Il n'a pas pour but de remettre en état son habitation ou celle de voisin.

En l'absence de convention collective ou d'accord collectif, ou de convention ou accord de branche, la durée maximale du congé est de 20 jours par an.

La durée du congé ne peut pas être imputée sur la durée du congé payé annuel. L'employeur peut refuser d'accorder le congé pour catastrophe naturelle s'il estime qu'il sera préjudiciable à la bonne marche de son entreprise.

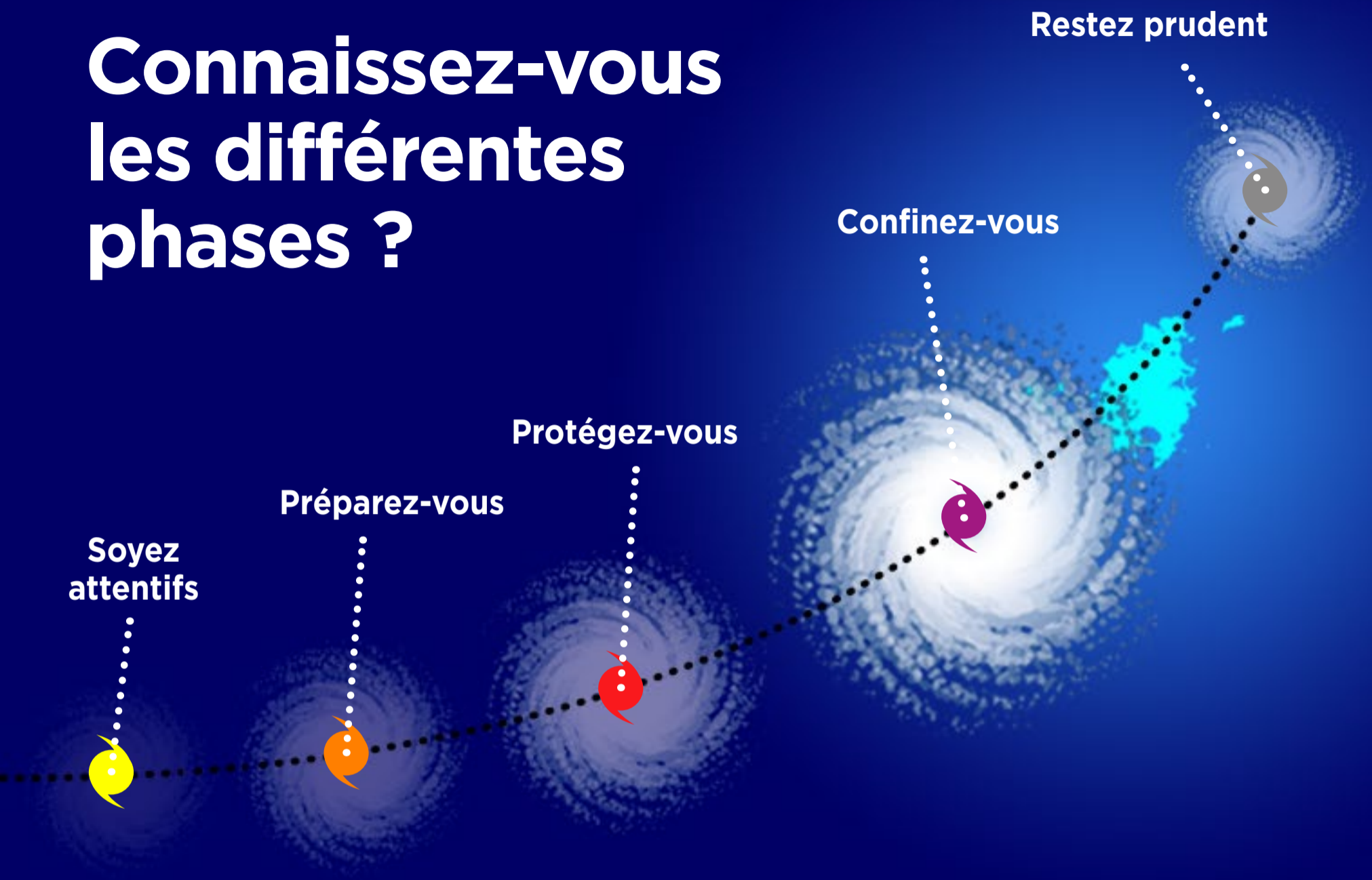
A savoir

Pour les salariés du BTP, le code du travail prévoit des dispositions particulières en cas d'intempéries.

L'arrêt du travail en cas d'intempéries est décidé par l'entrepreneur ou par son représentant sur le chantier après consultation des délégués du personnel. Le code du travail indique aussi que des indemnités doivent être versées au salarié.

LES NIVEAUX D'ALERTE CYCLONIQUE

Connaissez-vous les différentes phases ?



JAUNE

Soyez attentifs

Dangers imprécis ou effet limités

Phase vigilance

ORANGE

Préparez-vous

Danger plausible effet modérés

Phase Pré-Alerte

24 à 36h avant vents forts

ROUGE

Protégez-vous

Danger probable effets importants

Alerte

6 à 12h avant vents forts

déconseillé de sortir

VIOLET

Confinez-vous

Danger certain effets majeur

CONFINEMENT

INTERDICTION de sortir

GRIS

Restez prudent

Dangers écarté ou atténué

Phase de secours

levée de confinement

NIVEAU « JAUNE »

- Rester vigilant et se tenir informé de l'évolution du phénomène.
- Vérifier les réserves alimentaires et matérielles (bougies, radio, piles, médicaments...).
- Eviter d'entreprendre de longues randonnées en montagne ou à proximité des cours d'eau.
- Ne pas prendre la mer pour une longue période sans obligation particulière.

NIVEAU « ORANGE »

- Ecouter les bulletins météo et les consignes diffusées.
- Préparer et consolider les habitations.
- Protéger les embarcations nautiques.
- Mettre à l'abri les stocks de marchandises et de denrées périssables et mettre en sécurité les chantiers pour les entreprises (démontage des grues, échafaudages...).
- Démonter les antennes de télévision et enlever autour de la maison toutes installations susceptibles d'être emportées.

NIVEAU « ROUGE »

- Rester à l'écoute des informations météo et appliquer les consignes des autorités.
- Rejoindre votre habitation ou un abri sûr.
- Eviter tous déplacements.
- Retirer ou arrimer tout objet pouvant se transformer en projectile.
- Protéger votre habitation, fermer toutes les ouvertures et issues.
- Rentrer les animaux.

NIVEAU « VIOLET »

- Rester à l'écoute des conditions météo et respecter les consignes des autorités.
- Rester à l'abri et ne sortir sous aucun prétexte.
- Se réfugier si possible dans la pièce la plus sûre de votre habitation.
- N'utiliser le téléphone qu'en cas d'absolue nécessité.
- Interdiction de circuler à pied ou en voiture.
- Ne pas utiliser de feu à flamme nue.

NIVEAU « GRIS »

- Se tenir informé de la situation météo et des conséquences du passage du phénomène sur l'île.
- Rester prudent en sortant de l'endroit où vous étiez.
- Essayer d'établir un bilan des dégâts autour de votre habitation en restant très prudent.
- Ne pas gêner les équipes de secours, et éviter les déplacements inutiles.
- Ne pas encombrer le réseau téléphonique sauf URGENCE.

Pour en savoir plus

www.saint-barth-saint-martin.pref.gouv.fr

 **Préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin**

www.com-saint-martin.fr

www.meteo.gp

LES ABRIS CYCLONIQUES

1 500 PLACES, 7 ABRIS

La Collectivité a modifié la liste des abris cycloniques en ne retenant que ceux qui sont situés dans une zone sans risque.

Cette année sept abris seront à la disposition de la population qui ne souhaite pas rester chez elle en cas de cyclone (voir la liste page suivante). Ils seront ouverts dès l'alerte rouge.

Depuis le passage d'Irma, l'école Aline Hanson n'est plus dans la liste car elle se trouve dans une zone à forts risques de submersion selon la nouvelle carte des aléas. Toutes les églises à Agrément, Colombier, Rambaud et Grand Case dont les structures ne sont pas fiables, ne sont, non plus, plus sur la liste des abris.

Par rapport à l'an passé, deux sites ont été supprimés également, il s'agit de l'ancienne gendarmerie à Marigot et de l'école Marie-Amélie Leydet.

En 2019, le service de gestion des risques a identifié sept abris pour une capacité totale de 1 500 places. «Chaque abri est sûr, fiable», insiste Charlotte Terrac, la responsable du service.

L'an passé, Charlotte Terrac avait confirmé que tous ces bâtiments disposaient de charpentes en béton et que toutes les ouvertures vitrées allaient être obturées. La COM a décidé de demander à des experts en bâtiment de rédiger un rapport qui sera rendu public afin de rassurer la population et de lui prouver que ces abris sont sûrs.

De plus, ces abris disposent de groupes électrogènes, ce qui permettra qu'ils soient éclairés et que l'eau de leurs citernes puisse être pompée jusqu'aux robinets. Des lits de camp pliants seront disponibles pour les personnes les plus fragiles et les abris disposeront d'eau, de denrées de subsistance, d'une radio, de lampes torches et d'une trousse de premier secours.

Les animaux domestiques seront acceptés à la condition qu'ils ne gênent pas les occupants.

A l'issue d'un marché public, la COM a retenu une entreprise qui assurera le transport des personnes souhaitant se rendre dans un abri. Des navettes et des rotations seront organisées.

Pour le passage de l'ouragan Irma, environ cinq cents personnes se sont rendues dans les différents abris que compte la Collectivité.





LA LISTE DES ABRIS CYCLONIQUES

En cas d'approche de cyclone, à l'annonce d'une **vigilance ROUGE**, rejoignez votre habitation ou l'abri le plus proche de chez vous.

NOM DE L'ETABLISSEMENT	CAPACITE D'ACCUEIL
SECTEUR DES TERRES BASSES À MORNE VALOIS 3 ABRIS	
Ecole Evelina Halley (Rue Jean-Luc Hamlet, Concordia)	210 personnes
Ecole Hervé Williams (Route du Spring, Concordia)	170 personnes
Ecole Emile Choisy (Rue Leopold Mingau, Concordia)	200 personnes
SECTEURS DE CRIPPLE GATE À RAMBAUD 1 ABRI	
Ecole Marie-Antoinette Richards (Rambaud)	100 personnes
SECTEURS DE LA SAVANNE À LA BAIE ORIENTALE 1 ABRI	
Cité scolaire	360 personnes
SECTEURS DE ANSE MARCEL À CUL DE SAC 1 ABRI	
ASMT (Privilège, Anse Marcel)	200 personnes
SECTEURS DE QUARTIER D'ORLÉANS À OYSTER POND 1 ABRI	
Ecole Clair Saint-Maximin (Rue Corossol Quartier d'Orléans)	260 personnes



CONSIGNES D'UTILISATION D'UN ABRIS SÛR

Si vous prévoyez d'occuper un abri sûr vous devez :

Vous munir de quelques provisions telles que :

- briques de jus et/ou de lait
- pain, biscottes, biscuits
- barres énergétiques, barres de chocolat...

Vous munir de matériels utiles tels que :

- effets personnels (nécessaire de toilette, serviette, rechange, couverts...)
- draps ou couvertures
- une trousse de secours
- lampe de poche et transistor à piles

Penser à amener :

- vos pièces d'identité
- vos documents importants
- vos médicaments et la prescription en cas de traitement médical en cours
- votre carnet de santé et/ou de vaccination

Si vous avez des enfants en bas âge prévoir tout le nécessaire :

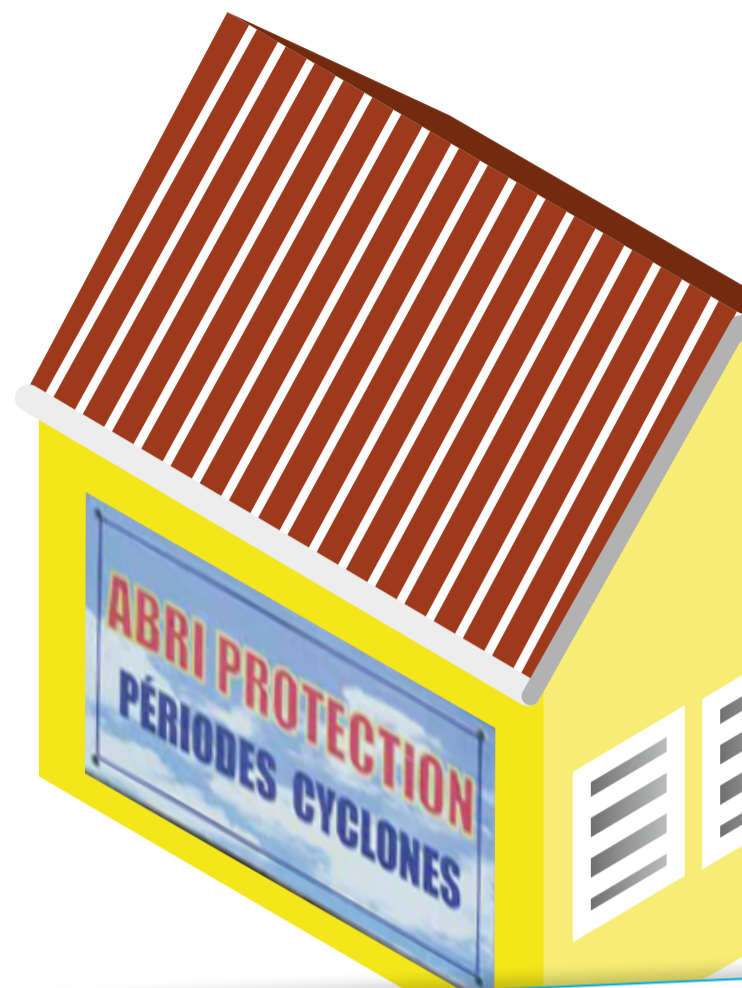
- alimentaire (lait, biberon, petits pots...)
- de confort (cuvette en plastique, produits de toilette, change...)
- médical (traitement en cours d'urgence)

Si vous suivez un traitement médical lourd ou si vous avez des problèmes de santé importants :

- vous rapprocher de votre médecin traitant ou de l'hôpital qui jugera de la conduite à tenir

Lorsque vous quittez votre domicile :

- prévenir vos voisins, famille et amis de votre destination
- sécuriser au mieux votre logement (couper l'électricité et le gaz, rentrer les objets mobiles...)



Attention

Dans un abri sûr :

- les règles de vie en société **sont de rigueur** (civisme, hygiène, convivialité, respect de l'autre)
- l'alcool et le tabac **sont interdits**
- l'usage de feu, d'armes ou d'objets tranchants est **à proscrire**
- le confinement **est obligatoire** et s'applique à tous
- les responsables désignés par la Collectivité sont les **seuls interlocuteurs** du Poste de Commandement
- la présence d'agents de Police Territoriale sera envisagée pour le bon ordre et la sécurité



EST-CE QUE MA MAISON EST EN SÉCURITÉ ?

QUE DOIS-JE FAIRE AU DÉBUT
DE LA SAISON CYCLONIQUE ?

🌀 PAGE 23

QU'EST CE QUE L'ÉTAT DE
CATASTROPHE NATURELLE ?

🌀 PAGES 24-25

QUE COUVRE MON ASSURANCE ?

🌀 PAGE 26

80 % DES INDEMNITÉS VERSÉES
19 MOIS APRÈS IRMA

🌀 PAGE 27

cliquez sur le
numéro de page
pour accéder
directement
à l'article

C'est la saison cyclonique :

*N'attendez pas le dernier moment
pour vous équiper !*

GÉNÉRATEURS

de 5 à 1200 Kw

Les meilleures marques
du marché à prix compétitifs

Court délais de livraison

Entreprise de SAINT MARTIN
à votre service depuis plus
de 10 ans avec des techniciens
expérimentés et un large magasin
de pièces détachées

Contrats de maintenance
sur mesure

Dépannages et assistance
24/24h - 7/7j



**Installés
«clés en main»**

Caraiibes Diesel Services

**contactez
nous!**

MECANIQUE NAVAL • PIÈCES DÉTACHÉES • LUBRIFIANTS

À CÔTÉ DU PONT DE SANDY GROUND (+590) 590 870 373

**site
CLIQUEZ ICI
internet**

DISTRIBUTEUR OFFICIEL
POUR SAINT-MARTIN
ET SINT MAARTEN

VOLVO

CAT
Marine Power

NORTHERN LIGHTS

QUE DOIS-JE FAIRE AU DÉBUT DE LA SAISON CYCLONIQUE ?

Élaguez les branches d'arbres situées trop près de votre maison et pouvant céder à de fortes rafales de vent

Toutes vos toitures en tôles ondulées doivent être vérifiées et solidement fixées

Consolidez la fixation de vos antennes de télévision

Nettoyez vos gouttières et débouchez si nécessaire les tuyaux d'évacuation d'eau des cours non protégées de la pluie

Prévoyez la protection de vos baies vitrées par des panneaux de bois amovibles

Haubanez vos toitures et vos pergolas

Vérifiez et consolidez les grillages, rambardes, portail qui délimitent votre terrain

QU'EST CE QUE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE ?

LE CYCLONE EST-IL UNE CATASTROPHE NATURELLE ?

Même si un cyclone fait beaucoup de dégâts matériels lors de son passage, il ne sera pas forcément reconnu comme catastrophe naturelle d'un point de vue juridique. Explication.

- La catastrophe naturelle peut être déclarée lorsqu'une ou plusieurs composantes (vents, vagues, coulées de boue, submersion marine, inondations, etc.) revêtent une intensité anormale localement. Pour qu'un cyclone soit reconnu catastrophe naturelle, l'intensité du vent doit atteindre au moins 145 km/h en moyenne sur dix minutes ou 215 km/h en rafales mesuré en surface, selon la fédération française des assurances (FFA).
- La catastrophe naturelle est déclarée par l'État. Il appartient à l'administration d'analyser, commune par commune, si les conditions de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sont réunies ou non, et de prendre un arrêté interministériel en conséquence.



- Selon le code des assurances sont considérés comme effets des catastrophes naturelles «les dommages matériels directs non assurables ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises ».
- Un assureur ne prendra pas en charge le règlement d'un sinistre dû à une catastrophe naturelle qu'à la double condition que vous soyez assuré effectivement contre ce type de sinistre et que l'état de catastrophe naturelle (CatNat) soit confirmé par un arrêté interministériel. Si vous en êtes victime, vous devez le déclarer auprès de votre assureur dans les 10 jours qui suivent la parution de l'arrêté de catastrophe naturelle (CatNat) au Journal officiel.
- Les dommages provoqués par une catastrophe naturelle sont difficiles à évaluer et leur coût peut être considérable. C'est pourquoi l'État apporte sa garantie par l'intermédiaire d'une entreprise publique, la Caisse Centrale de Réassurance (CCR), auprès de laquelle les sociétés d'assurances peuvent en partie se réassurer. Le législateur a aussi créé le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM), dit fonds Barnier. Ainsi, vous pourrez bénéficier, sous certaines conditions et dans certains cas, d'une subvention du fonds Barnier pour mettre en œuvre les mesures de réduction de la vulnérabilité de vos biens. Les sociétés d'assurances alimentent ce fonds en versant 12% de la cotisation perçue au titre des catastrophes naturelles.
- Rien ne vous oblige à assurer vos biens. Mais dès que vous faites ce choix, la garantie catastrophes naturelles s'ajoute automatiquement à votre contrat.
- Dès qu'un assureur accepte d'assurer vos biens (habitation, voiture, mobilier...), il est obligé de les garantir contre les dommages résultant d'une catastrophe naturelle (loi du 13 juillet 1982), sauf pour certaines constructions trop vulnérables

Sources : fédération française de l'assurance (FFA) et État.

QUE COUVRE MON ASSURANCE ?

Si vous possédez une assurance de dommages (incendie, dégât des eaux, ...) pour votre habitation, votre entreprise, vos véhicules, etc., vous bénéficiez automatiquement de la garantie catastrophe naturelle. Vous serez donc remboursé des dégâts causés par le passage d'un cyclone. Quelles démarches faut-il faire ? Éléments de réponses.

QUE COUVRE LA GARANTIE CATASTROPHE NATURELLE ?

Elle prévoit la prise en charge des dommages matériels directs causés aux biens assurés et à eux seuls et concerne :

- les bâtiments à usage d'habitation ou professionnel,
- le mobilier,
- les véhicules à moteur,
- le matériel

Les bateaux par contre ne sont pas couverts.

Que se passe-t-il si le cyclone n'est pas reconnu CAT NAT ?

Pour que le cyclone soit reconnu catastrophe naturelle par l'État, il faut des conditions météorologiques particulières (ici pour en savoir plus). S'il n'est pas reconnu, vous pouvez toutefois être indemnisé des dégâts causés selon les clauses de votre contrat d'assurance. Dans ce cas, vous devez déclarer vos sinistres à votre assureur dans les cinq jours ouvrés qui suivent le passage du cyclone.

COMMENT FONCTIONNE L'ASSURANCE CATASTROPHE NATURELLE ?

Les assurances recommandent à leurs clients de faire des photos des biens endommagés s'ils doivent nettoyer ou procéder à des déblaiements rapidement. Pour que la garantie catastrophe naturelle fonctionne, un arrêté interministériel doit être pris et publié au Journal officiel de la République française.

Une fois l'arrêté publié, vous avez dix jours pour déclarer vos sinistres à votre assureur et lui transmettre un état estimatif des pertes.

Ensuite, votre assureur déterminera les dommages, le plus souvent après expertise, et vous proposera une indemnité. Il doit la verser dans un délai de trois mois à compter de la date à laquelle vous lui avez remis l'état estimatif de vos dommages ou de la date de publication de l'arrêté interministériel.

(Source : fédération françaises des assurances)

80 % DES INDEMNITÉS VERSÉES 19 MOIS APRÈS IRMA

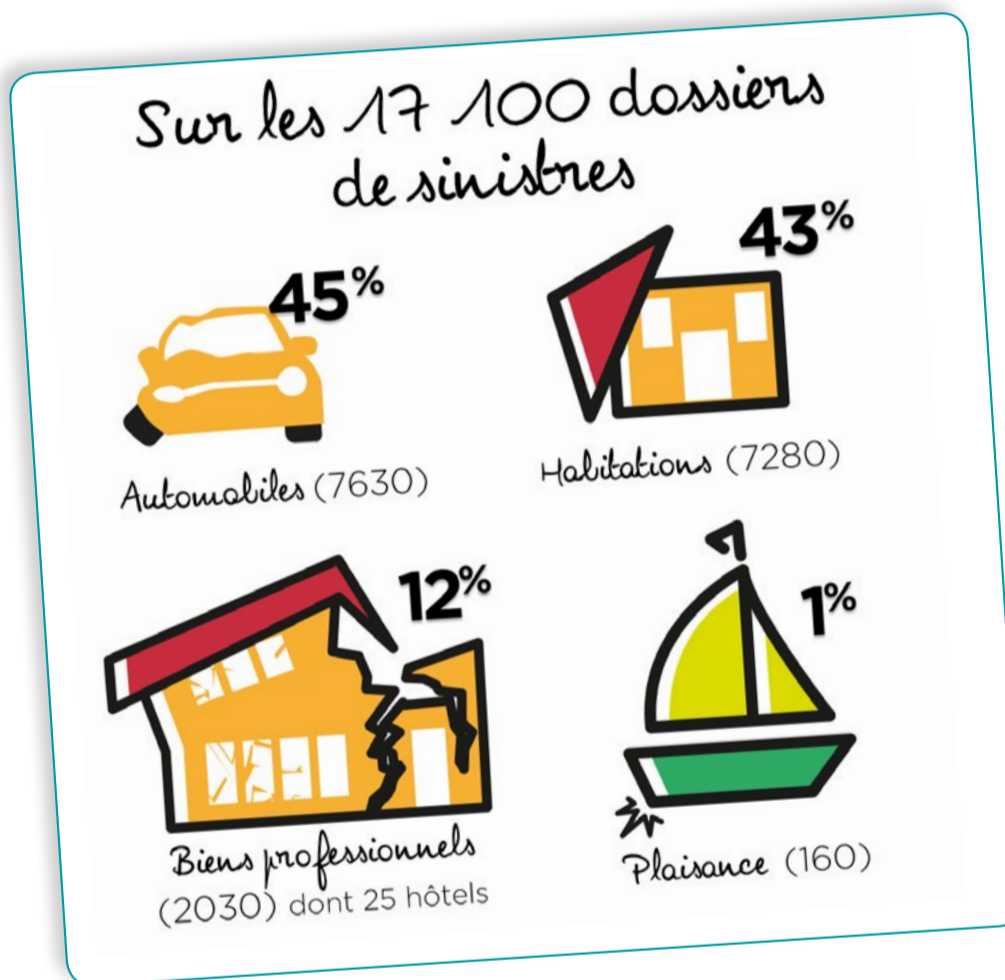
Suite au passage d'Irma, 17 100 sinistres ont été enregistrés par les compagnies d'assurance à Saint-Martin selon la Fédération française des assurances (FFA). C'est 1,137 milliard d'euros de dégâts à indemniser.

A fin avril 2019, 98 % des dossiers étaient réglés en tout ou partie. Cela représente 906 millions d'euros versés ou 80 % du montant total des dégâts estimé. Selon la FFA, ce chiffre devrait encore progresser de quelques points. Pour rappel, un assuré touche obligatoirement 75 % de l'indemnité quelle que soit sa volonté de reconstruire ; les 25 % lui sont versés à la condition qu'il fournisse des factures émises par des professionnels ayant réalisé les travaux.

A Saint-Martin, considérant que peu d'assurés seront en mesure de fournir ces factures car beaucoup ont acheté les matériaux et réparé eux-mêmes, le montant total versé par les compagnies ne devrait pas, selon elles, progresser énormément. La FFA estime qu'au final, environ 85 % des dommages auront été indemnisés. Une proportion inférieure à la moyenne nationale qui est de plus de 90 %.

Les sinistres causés aux habitations représentent la moitié des indemnités à verser, soit 566 millions d'euros. A fin avril, 80 % des indemnités avaient été versées. Le montant moyen est de 77 800 euros contre 8 000 euros en métropole lors d'une inondation. A Saint-Barth, il est 116 800 euros.

Les sinistres automobiles sont estimés à 41 millions et 96 % des indemnités ont été versées, soit un montant moyen de 5 400 euros.



Les sinistres plaisance sont évalués à 12 millions, 89 % ont été versés, soit une moyenne de 72 500 euros par sinistre. Enfin, les sinistres biens professionnels s'élèvent à 518 millions, 77 % ont été versés. Cela représente un montant moyen de 255 400 euros. 42 millions sont destinés aux hôtels, 88 % ont été versés, soit un montant moyen de 1,69 million d'euros. A titre comparatif le montant moyen versé pour un hôtel à Saint-Barth est de 6,34 millions d'euros.



INFO PRATIQUE

cliquez sur le
numéro de page
pour accéder
directement
à l'article

LISTE DES COURSES :
DANS VOTRE SUPERMARCHÉ

🔗 PAGES 29-30-31

DANS VOTRE MAGASIN DE BRICOLAGE

🔗 PAGES 32-33-34

DANS VOTRE PHARMACIE

🔗 PAGE 35

CONSIGNES AUX PLAISANCIERS

🔗 PAGES 36-37

OÙ TROUVER LES INFOS ?

🔗 PAGE 39

Cette liste comporte les principaux types de produits à avoir chez soi à l'approche d'un cyclone. Privilégiez des produits qui se conservent longtemps et au sec. Attention aux produits surgelés car en cas de coupure d'électricité durant plusieurs jours, vous perdrez votre stock.

DENRÉES ALIMENTAIRES

- Eau minérale pour 15 jours (1 bouteille / Jour / Pers.)
- Barres énergétiques
- Lait en poudre en boîte
- Produits laitiers UHT
- Plats cuisinés en conserve
- Viande et poisson en conserve
- Légumes secs
- Riz / Pâtes
- Biscuits en boîte
 - Fruits secs
 - Huile
 - Sel, poivre, sucre
 - Nourriture pour bébé
 - Nourriture pour animaux



USTENSILES DE CUISINE

- Briquet + allumettes (à protéger dans un sac plastique)
- Ouvre-boîte, ouvre bouteille, tire-bouchon
- Une grande casserole
- Glacière
- Couteau de poche multifonction
- Assiettes et gobelets en plastique réutilisable + couverts
- Réchaud à gaz + recharges à gaz (si vous avez une cuisinière électrique)



MÉNAGER

- Serpillières + seaux
- Balais raclette
- Eponges
- Désinfectant ménager
- Détergent vaisselle
- Sacs poubelle
- Bougies
- Lampe de poche ou lampe sans pile à manivelle (dynamo)
 - Piles / scotch
- Marteau, pinces, vis, clous
- Eau de javel (sans détergent) ou pastilles de chlore (pour désinfection)



HYGIÈNE, SECOURS

- Papier hygiénique
- Papier essuie-tout
- Serviettes hygiéniques
- Une trousse de secours
- Solution anti-bactérienne
- Mouchoirs jetables
- Un nécessaire pour bébé



La liste des courses vous est offerte par

SUPER U

*C'est la saison cyclonique :
N'attendez pas le dernier moment !*

Faites vos courses chez

SUPER U

*Votre chariot
cyclonique*

Visuels non contractuels. Dans la limite des stocks disponibles.



C.CIAL HOWELL CENTER MARIGOT - TÉL 0590 29 54 32
OUVERT DU LUNDI AU SAMEDI ET JOURS FÉRIÉS DE 8H À 20H
DIMANCHE DE 8H À 12H45

U Commerçants autrement

*Au Pain
Gourmand*

**Du lundi au samedi
de 6h à 19h30**

**Dimanche
et jours fériés
de 7h à 12h45**

«POUR VOTRE SANTÉ, ÉVITEZ DE GRIGNOTTER ENTRE LES REPAS». www.mangerbouger.fr

SUPER

a sélectionné pour vous des produits

ALIMENTAIRE :

Ass.Pts pois veau utp 12m.230G
Barres céréales petites chocolat.Lt u m&l 150g
Cassoulet u boîte 4/4
Gouter rond four.Cho.B.Vu 500g
Haricots verts ef b.Vu bte4/4
Huile de tournesol bien vu 1l
Lait ecreme poudre u etui 300g
Macaroni bien vu sachet 1kg
Maquereaux vin blanc b.Vu 1/4
Miettes thon tourn.Ribe.Ppx 1/5
Pots pomme/banane/ab.4/6M utp4x100g
Petit beurre.Choco.Blanc tab.U 150g
Ravioli bolognaise u bte 1/2
Riz long basmati u st alu 1kg
Saucisses lentilles u bte 4/4
Sel fin iode la baleine bt600g
Sucre poudre blanc bien vu 1kg
Eau de source plate (4 packs)
Lait 1/2 ecreme 1 l (pack de 6)
Sardines a l'huile tournesol 125 g

Gril.Essoreuse u p/seau rd
Lampe energ torche waterproof
Liq.Vaisselle pomme bien vu 1l
Manche bien vu metal gaine
Marteau rivoir u 30mm
Ouvre-boite coupe net molette
Pile bien vu lr6 x8
Pince multiprise u
Raclette sol u 44cm
Seau rd u 12l
Tampon/eponge vert bien vu x4
Chlore rapide u 20g seau 2kg
Serpillère écrue 55x100 (3)

HYGIÈNE :

Essuie-tout compact bien vu x3
Lt toilet.Bb u tt petits 750ml
Coton max.Carre bb u tt pt x80
Pap.Toil.Compact bien vu x8
Mouchoirs bien vu m/etuis15x10
Serviettes maxi nuit b.Vu x10

Liste non exhaustive

BAZAR :

Allumettes flam'up gd.Moment btex80
Assiettes bien vu diam.20,5Cm blc x100
Balai multi-usages b.Vu
Brosse a laver b.Vu
Cartouche gaz u 190g
Bougies chauff-plat bien vu blc x50
Coffret ass 200 vis u
Desinf.Mult-usag.Sanytol 500ml
Eau de javel bien vu bidon 2l
Emballer havane 50mx48mm
Ens.Pelle+balayette b.Vu
Faitout u.Mai.Acier d.24Cm rge
Gobelets bien vu 20cl blc x100

Commerçants autrement



À l'approche d'un cyclone, ces produits seront facilement repérables dans les rayons grâce à cette étiquette.

Cette liste comporte les principaux types de produits à avoir chez soi à l'approche d'un cyclone.

BRICOLAGE

- Piles / scotch
- Marteau, pinces
- Vis, clous
- Bâches plastiques et sangles (pour protéger les meubles)
- Planches ou feuilles de contreplaqué



USTENSILES DE CUISINE

- Briquet + allumettes à protéger dans un sac plastique
- Couteau de poche
- Une grande casserole
- Glacière
- Assiettes et gobelets en plastique réutilisable + couverts
- Réchaud à gaz + recharges à gaz (si vous avez une cuisinière électrique)



MÉNAGER

- Serpillières + seaux
- Balais raclette
- Eponges
- Désinfectant ménager
- Détergent vaisselle
- Sacs poubelle
- Lampe de poche / torche ou lampe sans pile à manivelle (dynamo)
- Bougies
- Eau de javel (sans détergent) ou pastilles de chlore (pour désinfection)
- Récepteur radio à pile
- Jerricans alimentaires (pour stocker de l'eau)



HYGIÈNE, SECOURS

- Papier essuie-tout



GRAND MAISON

BRICOLAGE
DIY HARDWARE

JARDIN
GARDENING

DÉCORATION
DECOR

MATÉRIAUX
MATERIALS



Visuels non contractuels. Dans la limite des stocks disponibles.

GRAND MAISON

Zone commerciale de HOPE ESTATE
Tél. 0590 77 46 69

Du lundi au vendredi 8h - 13h et 14h - 18h - Samedi NON STOP 8h - 18h

SPECIAL ST-BARTHÉLEMY

Livraison maritime offerte sur SBH par TI COLIS à partir de 1000 euros d'achats dans votre magasin GRANDMAISON (hors frais de quai).



GRAND MAISON

BRICOLAGE
DIY HARDWARE

JARDIN
GARDENING

DÉCORATION
DECOR

MATÉRIAUX
MATERIALS

Liste des produits disponibles dans votre magasin !

BRICOLAGE

- Piles / scotch
- Marteau, pinces
- Vis, clous
- Bâches plastiques et sangles
- Planches
- Escabeau
- Motopompe
- Tronçonneuse
- Electroportatif
- Hâche
- Chaussure de sécurité
- Vêtement de travail
- Casque - gant
- Mastic - colle - mousse expansive
- Sécateur

Liste non exhaustive

MÉNAGER

- Serpillières + seaux
- Balais raclette
- Eponges
- Désinfectant ménager
- Détergent vaisselle
- Sacs poubelle
- Lampe de poche / torche ou lampe sans pile à manivelle (dynamo)
- Eau de javel ou pastilles de chlore
- Jerricans alimentaires
- Glacière
- Boîte plastique 30/45 litres, avec couvercle

HYGIÈNE, SECOURS

- Papier essuie-tout
- Groupe électrogène
- Spirale anti moustiques



Les médicaments essentiels, sans ordonnance :

- Paracétamol, la forme que l'on peut prendre sans eau est idéale
- Spray désinfectant genre bisontine. Préférez la forme spray qui est plus hygiénique et plus pratique.
- Une boîte de traitement symptomatique de la diarrhée aiguë chez l'enfant et l'adulte
- Deux ou trois bandes en rouleau
- Quelques doses de sérum physiologique pour nettoyer les yeux ou les petites blessures
- Un flacon de gel désinfectant pour les mains, ce qui permet d'économiser l'eau si les mains sont sales et ont besoin d'être désinfectées
- Compresses stériles à stocker dans un sac à congélation pour les préserver de l'humidité
- Sparadrap
- Ciseaux

Bon à savoir stockage d'eau potable

Il est recommandé de stocker des packs d'eau potable pour la cuisine et pour boire, mais il est aussi intéressant d'avoir quelques pastilles désinfectantes pour l'eau si on doit utiliser l'eau du robinet pour boire ou pour cuisiner juste après le cyclone.



Bon à savoir : ne pas se baigner dans la mer

Il est fortement déconseillé de se baigner dans la mer les jours suivant le passage d'un cyclone car les lagons/étangs auront été ouverts pour se déverser dans la mer. Contenant notamment des eaux d'égouts, la mer et le sable peuvent être contaminés par toutes sortes de bactéries. Les eaux de pluies peuvent aussi entraîner des déchets dans la mer.

CONSIGNES AUX PLAISANCIERS



« L'endroit le plus sûr est sur terre et non pas sur bateau »

Le CROSS recommande à tous les plaisanciers d'être particulièrement vigilants en période cyclonique et d'être attentif à toute évolution météorologique.

À l'approche d'une tempête tropicale ou d'un cyclone, la meilleure des recommandations est d'amarer solidement son navire et d'aller se mettre à l'abri à terre.

«Un bateau ne représente pas un lieu de refuge sûr pour se protéger. Lors de la tempête, aucun moyen de sauvetage ne pourra sortir afin de mettre à l'abri les éventuels navires et leurs occupants qui viendraient se briser sur la terre.

Rester en mer à l'approche de phénomènes météorologiques inquiétants revient à se mettre en danger soi-même et les éventuelles personnes qui seraient susceptibles de venir vous aider», insiste le CROSS.

À Saint-Martin, des abris sont proposés dans différents secteurs en partie française ([cliquez ici pour consulter la liste](#)).

Conseils et choses à prévoir pour préparer le navire à subir un cyclone :

- Se tenir régulièrement informé de l'évolution des conditions météorologiques ;
- Dès le déclenchement des alertes cycloniques, s'assurer que les dispositions nécessaires peuvent être mises en œuvre rapidement ;
- Si le navire doit être maintenu au mouillage, prévoir un abri adapté suffisamment tôt et choisi en fonction des caractéristiques du navire ;
- Vérifier l'état des lignes de mouillage et des amarres, les renforcer et prévoir éventuellement leur remplacement. Armer le navire en configuration cyclonique (annexe rangée, voiles dégréées...);
- Penser à tirer à terre les petites embarcations et à les lester ;
- Informer les proches de toutes initiatives durant une alerte cyclonique ;
- En cas d'absence lors d'une alerte cyclonique, prévoir que ces mêmes mesures puissent être prises par une personne désignée à l'avance ;
- Considérer qu'en cas d'alerte cyclonique les moyens de sauvetage ne sont plus disponibles et que l'on ne peut inconsidérément risquer la vie des sauveteurs. **Ne donc pas rester sur le bateau au mouillage pendant l'alerte cyclonique.**

Interdiction de mouillage en cas de d'alerte cyclonique

En cas d'événement, le président de la Collectivité prendra un arrêté afin d'interdire le mouillage en partie française. Rappel des règles.

- 1- Dès l'annonce d'une **vigilance orange** par les autorités compétentes, les propriétaires ou gardiens de navire ou de tout autre bien situé sur le domaine public maritime, qui ne peuvent pas mettre en sécurité les bateaux, devront leur faire quitter la zone et les mettre à l'abri. Il est précisé que le lagon n'est pas considéré comme un abri.
- 2- A l'annonce d'une **vigilance violette** stipulant le confinement, tout mouvement sera strictement interdit sur le domaine public.
- 3- Dès le retour de la **vigilance verte** annonçant la fin de l'événement, les plaisanciers pourront regagner le domaine maritime.

La COM indique que les propriétaires ou gardiens de bateaux qui n'auront pas respecté les trois règles citées ci-dessus, seront tenus comme seuls responsables des dommages survenus sur leurs navires, causés à d'autres biens ainsi qu'aux aménagements du domaine public et portuaire.

Tout usager et tout capitaine doit obligatoirement s'identifier et s'enregistrer auprès de l'autorité portuaire dès lors qu'il intègre les limites administratives du port de Saint-Martin à savoir les baies de Marigot, Galisbay, Cul de Sac, Grand Case et le lagon de Simpson Bay.

POUR DÉCLENCHER DES SECOURS EN MER

APPELEZ LE CROSS



Depuis le littoral

TÉLÉPHONE N°196

APPEL GRATUIT DEPUIS UN FIXE OU UN PORTABLE

En mer

RADIO VHF CANAL 16

DEMANDEZ LE CROSS



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable
et de l'Énergie

OÙ TROUVER LES INFOS ?

Dès le 1^{er} juin, une météo des cyclones est diffusée. Plusieurs médias et sites internet relaient au quotidien ces informations météorologiques, qu'il y ait ou non un cyclone. Voici une liste des principaux.

➤ MÉTÉO FRANCE



Le site de Météo France Antilles-Guyane possède un onglet spécifique « cyclone ». Il est possible de suivre la formation et la trajectoire des phénomènes sur une carte. Des images satellites et radar sont actualisées plusieurs fois dans la journée.

Officiellement, il est le seul site de référence selon les autorités.

[SITE INTERNET ICI](#)

➤ PRÉFECTURE ET COLLECTIVITÉ DE SAINT-MARTIN

PRÉFECTURE
COLLECTIVITÉ

Les deux institutions relaient les informations sur leur site internet et leur page Facebook.

A noter que c'est la préfète qui, avec les informations recueillies auprès des prévisionnistes, décide des alertes mais c'est Météo France qui les communiquent.

[SITE INTERNET PRÉFECTURE ICI](#)

[SITE INTERNET COLLECTIVITÉ ICI](#)

➤ NATIONAL HURRICANE CENTER



Au niveau international, le site de référence est celui du NHC, le national hurricane center. Lorsqu'un phénomène est formé, le site actualise trois fois par jour ses informations (8h-14h et 20h), voire plus souvent en cas de cyclone.

Il estime les probabilités d'évolution du phénomène et sa trajectoire. Ses informations sont reprises par les autres médias. Le site est uniquement en langue anglaise ([CLIQUEZ ICI](#)).

➤ SXM CYCLONE



Les Saint-Martinois ont l'habitude de suivre l'actualité des cyclones sur SXM Cyclone, un site internet qui relaie les informations.

[SITE INTERNET ICI](#)

➤ OLIVIER TISSERANT



Olivier Tisserant informe ses fans de l'évolution des phénomènes. Il publiera 1 post hebdomadaire de suivi de la situation et des conditions de développement en Atlantique, et autant de posts que nécessaire lorsqu'un système menacera de se développer et d'impacter les terres. Il rappelle toutefois que «seuls les conseils et recommandations des services de l'état des différents territoires doivent être suivis».

➤ MEDIAS LOCAUX

Les médias locaux, dont [Souliga Post.com](http://SouligaPost.com) relaient également les informations officielles.

La fréquence d'urgence pour écouter les informations officielles est 91.1 sur la FM. Elle fonctionnera dès lors que plus aucune radio ne pourra émettre.